



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 8 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/45 de la Municipalité, du 7 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des éléments ci-dessus et du caractère impératif de ce projet qui s'inscrit également dans le cadre du programme de législature en matière de cyberadministration ;
2. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'898'000.- TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite du Corps de police ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2 pendant cinq ans par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Corps de police, projet ODYSSEE, rubrique 2410.331 ;
4. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 2410.390 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Corps de police, projet ODYSSEE.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 février deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe